



Convention syntec et salaire

Par **soniamnl**, le **04/06/2008** à **09:33**

Bonjour, rnnde puis mon arrivée dans ma boîte informatique, je touche une partie fixe égale au smic de 2006 et une partie variable en fonction de mes résultats (assistante commerciale). rnOr, en décembre, un nouvel avenant est sorti concernant les non cadres et la valorisation du point ETAM. rnAinsi je me trouve lésée de 200 euros par mois depuis janvier.rnj'en ai fait part à mes employeurs qui me disent que c'est le global qui doit faire cette somme.rnj'ai impliqué le fait d'être assistante commerciale, et que la motivation de ce fait par le variable n'avait plus lieu d'être si je devais obligatoirement toucher 90 % de mon variable. rnAvant de faire quoi que ce soit, j'aurai voulu avoir vos avis avant d'entamer d'autres démarches.rnJe me suis aussi aperçue que mon salaire était toujours inférieur aux grilles du syntec. rnmerci pour vos réponses